



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Impact environnemental des litières minérales pour chat

Question écrite n° 1316

Texte de la question

M. Dominique Potier attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'impact environnemental des litières minérales pour chat. Chaque année, les litières pour chats induisent plus de 375 000 tonnes de déchets non recyclables, soit environ 3,5 % des ordures ménagères en France. Il existe en effet deux types de litières pour chat : les minérales et les végétales. La majorité des foyers utilise une litière minérale, car cette dernière est plus économique. Cependant, plusieurs associations dénoncent le fort impact écologique de ce type produit. En effet, composées de minéraux en argile ou de silice, leur fabrication nécessite de puiser dans des matières premières non renouvelables extraites dans des carrières à des milliers de kilomètres de la France, souvent en Chine. Leur transport génère de ce fait une pollution atmosphérique conséquente. Ni recyclables, ni biodégradables, leurs déchets sont incinérés, avec des conséquences sur l'environnement et sur la santé, puisque ceux-ci vont libérer des substances toxiques comme la dioxine, polluant organique classé comme substance cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Plus onéreuses, les litières végétales, composées majoritairement de bois, de rafle de maïs, de papier recyclé, de chanvre ou d'autres composants renouvelables, ont un impact environnemental moindre et représentent une alternative écologiquement responsable. Ainsi, il lui demande quelles solutions peuvent être envisagées afin de privilégier la filière végétale à la minérale dans les litières des animaux domestiques.

Texte de la réponse

L'information des consommateurs sur l'impact environnemental des produits est une priorité pour le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. La loi antigaspillages a ainsi prévu de fournir au consommateurs des informations sur les caractéristiques environnementales des produits, et la loi Climat Résilience a fixé l'ambition de mettre en place un affichage environnemental sous forme d'éco-score. Conformément à la loi, ces mesures seront déployées en priorité sur les produits qui présentent le plus grand gisement de déchets et le plus fort impact environnemental, notamment les textiles, les emballages, les produits alimentaires, et les produits électriques et électroniques. La litière pour chat pourra ensuite faire l'objet de ces mesures d'information des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1316

Rubrique : Déchets

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2022](#), page 4111

Réponse publiée au JO le : [15 novembre 2022](#), page 5378